

Charte d'engagement TENNIS

La « Charte d'engagement tennis » me donne accès aux terrains de tennis situés au stade universitaire, 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand dans le respect des modalités de pratique décrites ci-dessous.

Par la validation de cette Charte, je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme afin de permettre une utilisation optimale des installations, et ce, à destination du plus grand nombre.

Ma responsabilité civile pourra être engagée en cas de détérioration ou d'accident.

L'inscription à la pratique autonome tennis implique l'application des points suivants :

- 1- Je dois être détenteur du badge d'accès de la saison en cours (à récupérer au bureau du secrétariat du SUAPS)
- 2- Je dois réserver en amont le terrain sur l'application Ten'Up avec une personne également inscrite sur sport.uca.fr
- 3- Je respecte les jours et horaires de réservation
- 4- Je respecte les installations et les autres utilisateurs
- 5- Je respecte les consignes du personnel du SUAPS qui pourra vérifier à tout moment le bien fondé de ma présence (inscription « tennis pratique autonome » en cours de validité)

Le non-respect de mes engagements me retirera sans préavis le droit de participer à l'ensemble des activités du SUAPS.

François PARROT
Directeur du SUAPS

